



Municipalité de
Mont-la-Ville

A V I S A L A P O P U L A T I O N

RESTRICTION DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Comme vous pouvez le constater la sécheresse perdure, ce qui a pour conséquences, que la Commune fait face à un manque d'eau important.

Il est primordial d'utiliser l'eau, qui est un bien précieux et vital, uniquement pour le strict nécessaire, soit pour l'alimentation des humains et animaux.

Jusqu'à nouvel avis, il est interdit de remplir les piscines, d'arroser les gazons, les fleurs, les haies, etc... au jet. Lavage de tous véhicules également interdit.

Par contre, il est toujours toléré l'arrosage des jardins potagers avec un arrosoir.

Vous avez pu voir également que les fontaines du village ont été fermées par souci d'économie.

La Municipalité compte sur tous les habitants pour que ces directives soient strictement respectées.

Merci pour votre diligence et compréhension.

La Municipalité.

Mont-la-Ville, le 14.07.2022